

Annexe 5 : Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide

À remplir et à remettre obligatoirement au responsable du SEA en cas de besoin !

Je soussigné(e) _____ délègue par la présente un acte d'aide au personnel du SEA de Leudelage. Je délègue l'administration du médicament _____ à mon enfant _____.

Durée du traitement : à partir du ____ . ____ .20 ____ jusqu'au ____ . ____ .20 ____

Fréquence : _____ par jour.

Quantité chaque fois : _____

(Comprimés / cuillères à café/ sachets / globules/ ml)

- | | | |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après- midi |
| <input type="checkbox"/> avant le repas | <input type="checkbox"/> pendant le repas | <input type="checkbox"/> après le repas |

Le médicament est à conserver :

- au frigo
 à température ambiante

Le médicament devra, pendant la durée du traitement :

- être emporté à la maison
 rester au SEA

Prière de mettre le nom de l'enfant sur le médicament.

Les parents sont tenus de remettre une ordonnance médicale mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.

Cette copie et l'ordonnance sont indispensables pour que l'administration du médicament puisse être garantie !

Date et signature : _____